

**Service Public de l'École Inclusive
SPEI
CDOEA 77**

Affaire suivie par :
Serge ROSSIERE-ROLLIN
IEN CT ASH
Tél : 01 64 41 27 44
Mél : ce.0772313w@ac-creteil.fr

Fabien BADIER
Coordonnateur CDOEA 77
Tél : 01 80 39 61 67
Mél : fabien.badier@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 010 Melun Cedex
www.dsden77.ac-creteil.fr

Annexe 03

Circulaire n° n° 2015-176 du 28 octobre 2015

**Titre : Elaboration des projets personnalisés de scolarisation des élèves en situation de handicap
Calendrier indicatif relatif aux procédures de saisine de la MDPH de l'année scolaire 2020/2021,
en vue de la rentrée scolaire 2021**

	Equipe éducative initiale ou équipe de suivi de la scolarisation avant le...	Dépôt du dossier <u>complet</u> à la MDPH avant le...
<p><u>Projets de poursuite de scolarité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • des élèves d'ULIS école : <ul style="list-style-type: none"> - nés en 2009 -nés en 2010selon leurs projets • des élèves d'ULIS collège : <ul style="list-style-type: none"> - nés en 2005 - nés en 2006selon leurs projets <ul style="list-style-type: none"> ↳ Retour en classe ordinaire ↳ Orientation en EGPA ↳ Orientation en ULIS collège des élèves d'ULIS école ↳ Orientation en lycée ou ULIS lycée des élèves d'ULIS collège ↳ Orientation en établissement médico-social ↳ Dispositif d'insertion sociale et professionnelle des élèves handicapés (DISPEH) pour les élèves d'ULIS de plus de 14 ans 	20 novembre 2020	18 décembre 2020
<p><u>Nouvelles demandes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'orientation en EGPA dans le cadre d'une demande de compensation du handicap ↳ d'orientation en ULIS lycée 	18 décembre 2020	15 janvier 2021

<u>Nouvelles demandes :</u> <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'orientation en ULIS école ↳ d'orientation en ULIS collège ↳ d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH) ↳ de matériel pédagogique adapté ↳ de transport ↳ d'orientation en établissement ou service médico-social (dont accueil temporaire-DISPEH) ↳ de maintien à l'école maternelle 	15 janvier 2021	12 février 2021
Renouvellement (fin de droits au 31/08/2021)* : <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH) ↳ d'orientation en établissement ou service médico-social (dont accueil temporaire-DISPEH) 	12 février 2021	05 mars 2021
Renouvellement (fin de droits au 31/08/2021)* : <ul style="list-style-type: none"> ↳ de matériel pédagogique adapté ↳ de transport ↳ d'orientation en ULIS école ↳ d'orientation en ULIS collège ↳ d'orientation en ULIS lycée 	26 mars 2021	16 avril 2021
Tous les renouvellements(fin de droits entre le 01/09/2021 et le 31/12/2021) :	28 mai 2021	05 juillet 2021
Situations nouvelles (premières inscriptions en maternelle, élèves arrivant de départements extérieurs, etc...)	Dès que possible	
Aménagements d'examens Demandes à faire parvenir au Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves-DSDEN 77 au plus tard à la date de clôture de l'inscription de chaque examen		
Demande d'aménagements pour l'enseignement supérieur Compléter la fiche d'analyse des besoins des élèves handicapés à remettre aux responsables légaux ou à l'élève majeur en vue de l'admission post-bac		

S'il est demandé aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissement de respecter les échéances de ce calendrier, il n'est bien entendu pas possible de l'imposer aux parents des élèves concernés.

Aux termes de la loi, ceux-ci peuvent à tout moment saisir la CDAPH et engager un processus dans lequel l'école aura à remplir ses missions, quel que soit le moment de l'année scolaire.

Une information apportée aux parents dans le cadre des conseils d'école et des conseils d'administration devrait contribuer à limiter ces saisines à un minimum de situations exceptionnelles.

***Pour toute demande de renouvellement de droits, il est rappelé que le dossier MDPH doit être déposé minimum 4 mois à l'avance**